LE VOTE DE LA RÉFORME FISCALE PAR LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. THIBAULT en propose la suppression.

Répondant à une question de M. THOMAS, le ministre répond que les coopératives de producteurs agricoles resteront exonérées. Le gouvernement combat la demande de suppression et M. Thibault retire sa demande.

M. BARETY sollicite de nouveaux apaisements sur l'application de l'article 9, notamment pour la pomme de terre, les graines de semences et les poissons frais.

M. DOUMERGUE intervient

M. Gaston DOUMERGUE prend la parole et, demandant quel était le caractère de la réforme fiscale, il dit :

« Nous avons demandé la liberté de réaliser cette vaste réforme, qui comprendra peut-être plus de 350 dispositions qui ne sont pas soumises au vote. Le gouvernement ne peut donner son adhésion à aucun des amendements qui n'ont pu être déposés.

» J'ai reçu écho de l'émotion créée par l'article 9. J'ai reconnu qu'il avait un caractère beaucoup trop rigide. Il est trop impératif. Au lieu de dire : « La taxe sur le chiffre d'affaires sera unifiée », nous écrirons : « La taxe sur le chiffre d'affaires pourra être unifiée ». Ainsi, nous pourrons donner satisfaction à de justes observations. (Applaudissements nombreux bancs). Le gouvernement ne laissera pas briser l'assiette des réformes plus générales qui compléteront l'œuvre commencée. Mais il a l'oreille à toutes les réclamations des agriculteurs de France. (Exclamations ironiques à gauche). Mon cœur de Français souffre à voir sourire certains d'entre vous quand je parle des agriculteurs. (Vifs applaudissements). Mon expérience a été acquise au prix de souffrances que je souhaite aux jeunes de ne pas connaître. (Vifs applaudissements). Le Parlement n'obdique aucun de ses droits. La réforme fiscale nous permettra d'arrêter le budget de 1935, qui sera déposé par le gouvernement avant la clôture de la session.

» Cette réforme complétera l'œuvre que nous avons commencée en réalisant l'équilibre budgétaire. Je suis heureux de rendre hommage au ministre des Finances. (Vifs applaudissements).

» Je disais, poursuit M. Doumergue, que pour nous le vote de la réforme fiscale est question de confiance. Tout ce qui a été acquis serait détruit si nous vous écoutions, alors que nous avons fait des déclaration susceptibles de donner satisfaction à la majorité d'entre vous. C'est par la conciliation de toutes les idées que, dans les circonstances que nous traversons, nous arriverons à rendre notre pays plus fort, plus résistant à travers le trouble général que vous voyez dans le monde. (Vifs applaudis. de gauche à droite). »

M. GERMAIN-MARTIN fait à M. GUERNIER une réponse favorable au sujet des pêcheurs.

L'article 9, modifié comme l'a indiqué M. Doumergue, est adopté à mains levées.

La question de confiance est votée une première fois

M. GUICHARD soutient une disposition additionnelle, tendant à exonérer les produits qui seront achetés directement à la production et qui seront expédiés sur des marchés français. MM. Guastavino et Morinaud, auteurs d'amendements analogues, le retirent, faisant confiance au gouvernement.

M. Camille CHAUTEMPS. — Le débat, après la déclaration du président du conseil, dépasse de beaucoup la portée de l'amendement de M. Guichard. Le gouvernement nous a demandé de lui faire confiance pour les détails. Les décrets devant être soumis à notre ratification. Quand une méthode a été adoptée, puisque nous avons accepté les décrets-lois, il faut la conduire jusqu'à son terme. C'est l'intérêt de tout le monde qu'une expérience de cette importance soit menée à son terme.

» Personne ne pourrait juger possible de renverser le gouvernement sur une question comme celle de l'article 9, si importante soit-elle. Il peut y avoir des gens las de l'union. Nous, hommes politiques, nous devons nous demander ce qui arriverait, si le gouvernement était renversé. Nous devons songer au pays.

» C'est pourquoi je demande à mes amis de repousser l'amendement Guichard. »

M. GUICHARD. — Je retirerai mon amendement si le gouvernement me fait des promesses rassurantes.

M. GERMAIN-MARTIN. — Le gouvernement a des facultés d'études ; il en usera. C'est tout ce que je puis dire après la déclaration de M. le président du conseil.

M. DE GRANDMAISON. — Les déclarations du président du conseil m'ont donné toute satisfaction. Je lui fais confiance.

M. GUICHARD maintient son amendement contre lequel le gouvernement pose la question de confiance.

L'amendement Guichard est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage.

L'amendement est repoussé par 324 voix contre 223.

La suite du débat est renvoyée à l'après-midi, à 15 heures.

Amendement et question de confiance

A la séance de l'après-midi, répondant à diverses questions, M. GERMAIN-MARTIN confirme que toutes les denrées de première nécessité exonérées à l'heure actuelle, continueront à l'être. Quant à la pêche, il l'a exonérée avant remise des poissons à l'intermédiaire. Les ventes de lait, beurre, fromage par les producteurs restent exonérées.

Tous les bruits mis en circulation suivant lesquels les producteurs seraient frappés, sont sans fondement. Au contraire, il y a de nouvelles exonérations. Quant à la graine de semence, elle doit être l'objet d'une exonération totale comme les denrées de première nécessité.

M. AUBERT. — Mais les mareyeurs payeront-ils la taxe ?

M. GERMAIN-MARTIN. — Bien entendu.

M. AUBERT. — Les mareyeurs la feront payer aux pêcheurs.

M. GERMAIN-MARTIN. — Aucune taxe ne serait possible, alors.

M. L'HEVEDER soutient un amendement tendant à ce que la taxe unique appliquée aux poissons crustacés, coquillages et aux produits de la pêche maritime ne puisse dépasser 0.55 %.

M. GERMAIN-MARTIN répète que le gouvernement supprime toute taxe au premier stade de la pêche quelle qu'elle soit.

M. L'HEVEDER maintient son amendement contre lequel le gouvernement pose la question de confiance. **Il est repoussé par 317 voix contre 261.**

Le vote de l'article 9

M. THIBAULT demande un vote sur l'ensemble de l'article 9 (exclamations).

Le gouvernement pose la question de confiance.

L'ensemble de l'article 9 est adopté par 353 voix contre 212.

L'art. 10 (simplification des formalités et déclarations d'impôts) pour lequel M. CASTAGNEZ soutient un amendement qui est repoussé, est adopté.

A l'article 11 (mesures à prendre pour prévenir et supprimer la fraude de l'évasion fiscale) après une observation de M. ALBERTIN, M. CASTAGNEZ soutient longuement un amendement rappelant que la Chambre s'est déjà prononcée pour l'application loyale de la carte d'identité fiscale.

M. GERMAIN-MARTIN lui répond et pose, au nom du Gouvernement, la question de confiance contre cet amendement, qui **est rejeté par 352 voix contre 233.**

L'article 11 est adopté.

L'article 12 porte que les règles de l'Administration du patrimoine de l'Etat seront assouplies, les procédures en vigueur simplifiées en vue d'une meilleure gestion du domaine national.

Le ministre des Finances indique qu'il ne sera porté aucune atteinte aux prérogatives du Parlement. Il promet de renforcer le contrôle du Ministère des Finances.

L'article 12 est adopté.

On aborde l'article 13, qui porte que les décrets nécessaires à la réalisation de la réforme devront intervenir avant le 31 juillet 1934 et être soumis avant le 31 octobre à la ratification des Chambres. Ces décrets auront force exécutoire jusqu'à dicussion du Parlement.

M. GERMAIN-MARTIN indique qu'aujourd'hui un décret-loi paraîtra à l'« Officiel », stipulant que le Gouvernement prendra toutes mesures concernant les améliorations par décret simple.

Cet article sur lequel le Gouvernement pose la question de confiance, est adopté par 380 voix contre 200.

La Chambre adopte le dernier article, le 14e, indiquant qu'il sera procédé par décrets à la codification de la législation fiscale française. Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres avant le 31 décembre 1934. Ils auront force exécutoire jusqu'à décision du Parlement.

Un incident

M. BESSON, parlant sur l'ensemble, entreprend une longue déclaration sur la politique monétaire. Après un avertissement du Président, la Chambre lui retire la parole.

M. WILTZER déclare qu'il accordera sa confiance au Gouvernement.

M. CLAMANUS déclare que ses amis ne voteront pas ce projet de classe.

LE VOTE DE L'ENSEMBLE

Le Gouvernement pose la question de confiance sur l'ensemble, qui est adopté par 335 voix contre 208.

La Chambre décide de siéger ce matin et après-midi pour la tranche navale et les fonds de commerce et de renvoyer la suite du débat à mardi. Il n'y aura donc pas de séance lundi.

Séance levée à 18 h. 50.

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-RUSSE

Au début de sa séance d'hier matin, la Chambre avait voté à mains levées, après une intervention de M. LAMOUREUX, ministre du Commerce, le projet de loi approuvant la convention commerciale entre la France et la Russie.

AU SÉNAT

LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Hier après-midi, le Sénat a discuté la proposition de résolution de M. PAUL-BONCOUR et d'un certain nombre de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de la réforme de l'Etat.

M. Henry BERENGER, rapporteur, au nom de la commission de règlement, déclare que cette proposition de résolution est recevable. Le Sénat peut nommer une commission spéciale pour la réforme de l'Etat.

M. CHERON déclare que le gouvernement est persuadé de l'importance de cette réforme et c'est dans cet esprit qu'il a déjà mis à l'étude des projets de nature à donner satisfaction aux auteurs de la proposition.

Dans le cadre des lois constitutionnelles, il est actuellement nécessaire d'envisager un programme de réforme générale dans la direction et l'administration de l'Etat. C'est consolider un organisme que de l'entretenir et d'assouplir son fonctionnement aux conditions et aux besoins de la vie moderne.

La proposition de résolution est adoptée.

La réunion dans les bureaux au cours de laquelle seront désignés les membres de la commission de la réforme de l'Etat est fixée au mardi 3 juillet.

La défense du Marché du Blé

Le Sénat a procédé, vendredi matin, à une première délibération sur le projet de loi relatif à la défense du marché du blé voté par la Chambre.

Au cours de la discussion générale, qui a occupé toute la séance de la matinée, MM. DONON, rapporteur ; ROUX-FRESSINENG, JACQUY et MAULION sont intervenus pour défendre des points de vue différents.

Leurs interventions étant épuisées, le Sénat s'est renvoyé à l'après-midi, pour la discussion des articles.

A la deuxième séance, l'article premier est adopté, après une longue discussion et le rejet d'un contre-projet.

A l'article 2, M. QUEUILLE accepte un amendement, stipulant que le prix du blé sera fixé en franc-or du prix mondial, par décret du ministre de l'Agriculture.

L'article, ainsi amendé est adopté.

Il en est de même des articles 3, 4 et 5. La discussion est ensuite renvoyée à aujourd'hui.

UNE NOTE SÉVÈRE DES ÉTATS-UNIS A L'ALLEMAGNE

Le Gouvernement de Washington s'élève vivement contre le défaut de paiement du Reich et contre les excès hitlériens

Dans la note, conçue en termes sévères, qui a été remise par M. Hull à M. Leitner, chargé d'affaires d'Allemagne, le gouvernement américain a fait savoir au gouvernement du Reich qu'il n'accepte pas ses explications sur la suspension du service des dettes étrangères et il invite l'Allemagne à faire un effort plus consciencieux pour tenir sa parole. La rédaction de cette note ne laisse pas de doute sur la nature du jugement que le gouvernement américain porte sur les procédés allemands.

L'opinion étrangère notera aussi la netteté avec laquelle les Etats-Unis précisent que la politique générale du gouvernement hitlérien a été une cause essentielle des difficultés actuelles de l'Allemagne. C'est là une allusion claire aux persécutions contre les Juifs et au terrorisme politique qui ont provoqué un boycottage quasi-mondial des marchandises allemandes.

Enfin, le passage le plus intéressant de la note est peut-être celui où les Etats-Unis marquent fortement que si l'Allemagne prétend qu'elle ne peut pas effectuer de transferts pour le service de ses dettes, elle a cependant trouvé le moyen de faire à l'étranger d'importants achats de matières premières et de matériel destiné à des fins militaires.

La note est considérée comme un des documents les plus rudes qui aient jamais été adressés par le département d'Etat à une grande puissance étrangère.

LE CONGRÈS DES A. C. ET MUTILÉS DU NORD A MAUBEUGE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Enfin le directeur tint à dire aux A. C. qui s'intéressent au mouvement social combien cette question avait fait l'objet de l'attention des dirigeants de la société E. G. N. et à ajouter que l'ambition des chefs était de faire de leurs ouvriers des collaborateurs et même des amis en leur assurant le bien-être par le confort du logement, l'harmonie du salaire et des besoins, les œuvres d'aide et de bienfaisance sociales.

A l'issue de la visite le champagne fut offert aux congressistes dans le hall d'honneur de l'usine. M. Olivier remercia dans les termes les plus heureux le directeur et ses collaborateurs les assurant qu'ils emporteraient de cette heure passée là le meilleur souvenir. De magnifiques fleurs furent offertes par les A. C. à l'intention de Mme Desneiges et de Mme Poullin.

Enfin M. Desneiges, avant de quitter ses visiteurs, tint à leur narrer quelques saisissantes impressions qu'il a rapportées d'un récent voyage d'étude en Allemagne. Et il termina par des paroles charmantes et cordiales, résumant combien sa joie était grande s'il avait réussi à intéresser les congressistes.

L'excursion dans la « Petite Suisse du Nord »

Le pèlerinage du souvenir se termina à la caserne du 509e R.C.C. où les congressistes s'inclinent devant le monument aux morts du Régiment. Une minute de recueillement est observée, tandis que tonnent les canons des chars d'assaut.

On entreprend ensuite l'excursion dans la « Petite Suisse du Nord ».

Une longue caravane d'autos emmène les congressistes dans les sites pittoresques et riants de la région. On traverse **Cousolre**, patrie du marbre ; **Hestrud**, **Solre-le-Château**, dont on admira l'église et l'Hôtel de Ville anciens ; **Clairfeyta**, **Eppe-Sauvage** dans leurs cadres verdoyants.

Enfin on arriva à **Trélon**, où une réception était ménagée par la municipalité. MM. Eloy, maire président des A. C. et Plichard, adjoint, saluent les hôtes de la cité. M. Olivier, les remercie de leur cordial accueil. Les congressistes auxquels s'étaient joints les A. C. Trélonnais vont déposer une gerbe au monument aux morts.

Un copieux et délicat repas est ensuite servi à l'Hôtel du Commerce, puis l'on se remet en route. On s'arrête au passage devant le château de la Motte et les étangs de Trélon qui seront, à partir du 1er juillet, le rendez-vous des pêcheurs. On retrouva enfin, devant le sana de **Fillerles-Liesies**, un groupe de dames qui avaient visité des malades, pupilles de la nation puis l'on visite encore **Dimechaux**, **Ferrière-la-Grande**.

Enfin voici Maubeuge où les délégués se réunissent à l'Hôtel de Ville pour la vérification de leurs pouvoirs.

Après le pointage de leur carte, les délégués se sont rendus à la salle des Commissions, où ils étaient attendus par le président du comité interfédéral, les présidents des fédérations et le comité local et d'initiative.

La séance solennelle d'ouverture du Congrès

A 16 h., la séance solennelle d'ouverture se tient sous la présidence de M. Maurice Olivier, président en fonctions du comité interfédéral, entouré des délégués de la Fédération du Nord de la France des Associations de Mutilés et Réformés, Veuves, Orphelins et Ascendants de l'Union Nationale des Combattants, et de M. Gonthiez, président de la Fédération des Anciens Prisonniers de Guerre du Nord.

Ont également pris place au bureau, M. Cassel, commissaire général du congrès, ainsi que MM. Florimond Dufour et Libotte, commissaires généraux adjoints ; Desorbaix, Leblond, François, présidents des commissions ; Quarez, Prosper Fontaine, Cannie, Facon, Lebacqz, Mercier, rapporteurs dans les commissions techniques ; Delloque, Rachez, Vandendriessche, Roupain, Chesquiers, Freyria, secrétaires des diverses commissions.

M. Maurice OLIVIER donne aussitôt la parole à M. POYOL, président du comité local et d'initiative, qui prononce une allocution tout particulièrement appréciée des congressistes.

« Si, cette année, dit-il notamment, le nombre des délégués inscrits à notre congrès paraît plus important que les années précédentes, cela est dû assurément à ce que, à tous points de vue, nous avons des sujets d'inquiétude, principalement en ce qui concerne les droits qui nous avaient été reconnus par le Parlement et que nous étions fondés à considérer comme intangibles.

» La position prise par notre Association du Nord, a toujours été la même, maintien des droits si chèrement et si douloureusement acquis parce qu'ils sont simplement la réparation d'un préjudice subi.

» Et pourtant, il n'est question à présent que de révision de ces droits, elle est même déjà commencée. La génération du feu doit se redresser vibrante. Il nous appartient donc de faire entendre plus que jamais, dans notre congrès, la voix des Poilus du Nord. Elle sera, j'en suis convaincu, un avertissement solennel, dont il serait cette fois dangereux de ne pas tenir compte.

» D'autres périls nous ouvrent de grands problèmes que nous allons avoir le droit de discuter tout en recherchant également les moyens de conserver dans la paix notre bonheur et notre droit de continuer à vivre après avoir tant souffert.

C'est ensuite M. CASSEL, le dévoué commissaire général du congrès, qui donne lecture du compte rendu moral. Le rappel des diverses manifestations précédentes, le développement normal du Comité Interfédéral, qui groupe à présent la quasi unanimité des fédérations départementales de Mutilés, d'Anciens Combattants et de Victim de la Guerre et un appel à l'union, à la concorde et à la persévérance, donne lieu à de chaleureuses approbations (voir rapport ci-joint).

Puis, M. GONTHIEZ, apporte le salut des Anciens Prisonniers de Guerre et qui témoigne de son attachement aux fédérations sœurs. Il remercie le Comité Interfédéral « d'avoir accueilli favorablement la proposition de la Fédération du Nord des Anciens Prisonniers de Guerre, de travailler dans une parfaite union.

» Cet acte de fraternité, dit-il, nous a grandi les uns et les autres, et c'est dans une union toujours plus forte que nous réunirons nos efforts pour le plus grand bien et des Mutilés et des Combattants et des Prisonniers de Guerre ».

Au nom de M. BALAVOINE, président de la Fédération, qui, souffrant, a dû s'excuser le plus ancien vice-président de l'A. des Mutilés, réformés, veuves de guerre, après avoir excusé M. Balavoine, déclare :

« L'heure à laquelle s'ouvre ce congrès de Maubeuge est grave, non seulement pour nous, mutilés et victimes de la guerre mais aussi pour la France et pour l'humanité.

» Nos responsabilités de militants, qui, en tous temps, ont toujours été lourdes, sont plus lourdes que jamais a.

M. Florimond DUFOUR présente le rapport moral qui fait ressortir l'activité et la force agissante de la F. des A. C. du Nord.

Enfin, M. Maurice OLIVIER, président du comité interfédéral prend la parole :

« Le pays encore en émoi a été étonné de voir se relever la force méconnue de la masse des anciens combattants, qui, dans le désarroi actuel a montré que la génération du feu constituait la seule force morale capable de sauver la patrie en imposant un programme constructif qui permettra de restaurer dans le cadre républicain l'autorité nécessaire à la bonne direction des affaires publiques à pourchasser les abus qui mettent en péril le budget national, à poursuivre impitoyablement les fauteurs de scandales, les pilleurs de l'épargne.

» Si nous avons ainsi la notion de nos devoirs, nous entendons aussi que soient respectés nos droits sacrés et c'est pourquoi nous nous élevons avec tant de volonté contre toute atteinte à la charte qui en a fait la reconnaissance solennelle.

» Je crois avoir exprimé les directives qui vont guider vos travaux ».

Les commissions furent ensuite formées et elles commencèrent les travaux préparatoires.

Avis aux congressistes

En égard à l'heure d'arrivée du ministre des Pensions à la gare de Maubeuge, il est rappelé aux congressistes et aux défenseurs de Maubeuge que le cortège en musique quittera Sous-le-Bois à 10 h. très précises.

UNE DISTILLERIE CLANDESTINE A MARCK

Trois hommes habitant Petit-Ronchin, Saint-André-les-Lille et Hellemmes sont compromis

On vient de découvrir, à Marck, après celle de Sangatte qui tourna en eau de boudin il y a quelques années, une distillerie clandestine.

Les fraudeurs opéraient au lieudit : « Le Banc Dyck », dans une ferme dite « de la Roquette ».

C'est là qu'habitaient M. Pierre Plessier, 30 ans et sa femme, née Taverne, originaire de *Loon-Plage*.

Avec plusieurs ouvriers, les premiers exploitent, depuis sept ans, cette ferme qui appartient à M. Noël, de Gravelines.

A l'époque où se produisit, à Marck, la fameuse affaire des vols de carottes, on parla de contrebande de tabac et on cita même la nom de M. Plessier.

Aussi, mardi dernier, le capitaine des Douanes Gagnet se rendait-il à la ferme de La Roquette en compagnie de la brigade ambulante, et s'y livrait, à la surprise de l'hôte de céans, d'ailleurs plein de bonne grâce, à des investigations domiciliaires.

On visita le jardin, les dépendances, les haies, le tas de fumier, sans trouver trace du moindre paquet de tabac. Soudain, dans un petit grenier, les douaniers trouvèrent trois hommes en train de monter un appareil en lequel leur flair traditionnel décèla, dès le premier coup d'œil, une installation clandestine de distillation d'alcool.

Trois cuves de malt, en fermentation, étaient à portée de la main.

Les trois hommes furent interrogés. Ils se nomment MM. Coolen, négociant, habitant *Petit-Ronchin* ; Delplanque, artisan à *Saint-André-les-Lille* et Derenez, ouvrier manœuvre, à *Hellemmes-les-Lille*.

Ils furent priés de se tenir à la disposition de la justice.

Les époux Plessier, interrogés à leur tour, déclarèrent que les appareils étaient arrivés la veille, soit le lundi 25. Ils seront également poursuivis.

Les scellés furent, dès le lendemain, posés sur les portes du grenier par la directions des Contributions Indirectes de Boulogne, puis les appareils furent confisqués et enlevés.

L'Administration des Douanes a rédigé son procès-verbal et l'affaire suit son cours.

L'ÉCOLIER POLONAIS DISPARU A DOURGES A ÉTÉ RETROUVÉ NOYÉ

Nous avons signalé la disparition du jeune Edmond Jackowski, âgé de 9 ans, dont les parents habitent 297, cité Bruno à Dourges. Nous apprenons que le corps du jeune disparu vient d'être retiré du canal de la Deûle, à 200 mètres du Pont du Rivage, sur la limite du territoire de Noyelles-Godault, par un marinier de passage.

Le docteur Houssin, de Dourges fut mandé pour visiter le cadavre dont le permis d'inhumer fut délivré, la mort étant causée par immersion.

Les parents furent informés de cette découverte et reconnurent le corps de leur enfant. Après enquête d'usage, le corps fut reconduit à leur domicile.

POUR LA DÉFENSE DES MINEURS

UNE INTERPELLATION DE M. THELLIER, DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS

M. Paul Thellier, député du Pas-de-Calais, a déposé une demande d'interpellation au Ministre des Travaux publics :

1° Sur la situation et l'avenir du marché français du charbon à l'occasion de l'accord franco-anglais et des négociations franco-allemandes ; 2° Sur la nécessité de limiter et de réduire immédiatement les contingentements ; 3° Sur les mesures qu'il compte prendre pour lutter contre le chômage partiel des mineurs pour leur restituer toutes leurs journées de travail pour défendre la sécurité et la juste rémunération de leur labeur.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 30 juin 1934. — Soleil : lever 3 h. 52 ; coucher 7 h. 49. — Lune : lever 23 h. 12 ; coucher 7 h. 49. — Aujourd'hui : Saint Martial. — Demain : Saint Tiberry.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 29 juin 1934 à 18 h. : Baromètre 763 mm. ; hausse depuis la veille à 18 h. : 2 mm. 5.

Thermomètre : fronde 15° ; minima 11,4 ; maxima 19,2.

Etat hygrométrique : 86. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant.

Direction du vent : secteur Nord, force : assez fort.

Direction des nuages : Nord, Nord-Est.

Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui samedi : un peu frais, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Amélioration. — Ciel très-quart couvert ou couvert, devenant demi-couvert avec éclaircies. — Vent assez fort de Nord, pessant à Nord-Est modéré.

Le maximum de température sera en hausse sur la veille.

NOMINATIONS. — M. Le Quere, directeur de la Succursale de Calais de la Banque de France, est nommé directeur de la succursale de Cognac, en remplacement de M. Vincent.

M. Ponge, directeur de la succursale de Fougères, est nommé directeur de la succursale de Calais, en remplacement de M. Le Quère.

M. Franceschini (Joseph-Marie-Félix), chef du bureau auxiliaire d'Abbeville, est nommé directeur de la succursale de Fougères, en remplacement de M. Ponge.

LES LETTRES. — L'éminent écrivain illustre M. Léon BOCQUET, à qui les « Rosati de Flandre » remettaient dernièrement, pour sa belle œuvre poétique, la rose d'or, vient de se voir attribuer par « L'Académie Royale de langue et de littérature de Belgique » le prix triennal de la Critique pour son livre « La Littérature française de Belgique ».

C'est là une très haute distinction qui récompense, comme il le mérite, l'érudit et sympathique lettré qu'est M. Léon Bocquet.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consultez le Guide Indicateur Louis Masson
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE EN VENTE PARTOUT
Couverture rouge
Lyon-Berger, Hommes et Lille

CONNAITRA-T-ON A LILLE des soirées troublées ?

La soirée d'aujourd'hui

Le Maire de Lille nous communique :

« M. Coissard, commissaire central, a notifié l'arrêté d'interdiction de la réunion de la « Solidarité Française », non seulement au propriétaire de la salle de l'Orphéon, mais aux propriétaires ou aux locataires de cinq autres salles du Centre.

» Les représentants de la « Solidarité Française » ont eu dans la journée d'aujourd'hui des conversations avec les délégués du Front National qui assemble à leurs côtés l'Action Française et les Jeunesses Patriotes. On n'a pu connaître leur décision.

» Les délégués de la Solidarité Française se sont contentés de faire connaître qu'ils se proposaient de faire constater par huissier que la force armée leur interdisait l'accès de la salle qu'ils avaient eue en location. Ils ajoutèrent : « Une manifestation aura lieu quand même au jour et à l'heure que nous nous réservons de fixer ».

» Dans la pensée des délégués de la Solidarité Française, cette manifestation serait dirigée plus particulièrement contre M. Roger Salengro, maire de Lille.

Treize cent cinquante hommes aux ordres du commissaire central assureront le service d'ordre

» Le service d'ordre sera assuré par la police municipale qui mettra en ligne quarante inspecteurs de la Sûreté, auxquels viendront se joindre cent gardiens de la Paix.

» La police municipale sera renforcée par deux pelotons de gendarmerie départementale, soit soixante hommes.

» Quarante-trois pelotons de gendarmerie mobile, soit onze cent cinquante gardes à pied et à cheval, compléteront d'autre part le service d'ordre.

» Ces forces seront placées sous le commandement de M. Coissard, commissaire central.

» Le service d'ordre sera à la fois fixe et mobile.

» Son ampleur et les instructions qu'il a reçues donnent la certitude d'une application stricte de l'arrêté municipal.

Le Parti Socialiste et la C.G.T. confirment leurs instructions

» Le Parti Socialiste et la C. G. T. confirment que leurs membres se conformeront aux prescriptions de l'arrêté municipal.

» S'ils demandent aux travailleurs de ne point manifester aujourd'hui, ils soulignent cependant la nécessité de suivre d'heure en heure les événements.

» Ils les invitent donc à appliquer à la lettre les mots d'ordre qui, de vive voix, leurs militants qualifiés pourront être appelés à transmettre.

Parti Communiste et C.G.T.U. se conformeront aux prescriptions de l'arrêté municipal

» M. Roger Salengro, maire de Lille, a reçu hier à l'Hôtel de Ville, une délégation du Parti Communiste et de la C. G. T. U. qui comprenait Mme Martha Desrumaux, MM. Bourneton, Coutellhas et Manguine.

» Le maire de Lille a exposé à la délégation les raisons qui l'avaient déterminé à prendre son arrêté et prié les organisations qu'elle représentait de décider de s'y conformer.

» La délégation a fait aussitôt connaître que le Parti Communiste et la C. G. T. U. se conformeront aux prescriptions de l'arrêté municipal. Ces organisations se feront cependant un devoir d'inviter leurs membres à se tenir prêts dans les quartiers où ils habitent à répondre aux mots d'ordre que leurs militants seraient appelés à transmettre. »

UNE MANIFESTATION A EU LIEU A ROUBAIX

Le Comité local roubaisien de lutte contre la guerre et contre le fascisme avait organisé, hier soir, une manifestation publique réclamant la libération de Thaelmann, emprisonné dans les geôles allemandes, et pour protester contre le verdict d'acquittement des membres de l'action française Fritsch et Théry.

A 19 h. 30, un imposant cortège composé de plus de cinq cents manifestants se forma place de la Gare et parcourut les rues de l'Alouette, de l'Epeule, des Arts, des Fleurs, du Bois, pour atteindre la rue de l'Hospice, où dans la salle Municipale des Fêtes se tint un meeting.

Plusieurs orateurs prirent successivement la parole et commentèrent la détention de Taelmann, victime du fascisme en Allemagne, ainsi que l'acquittement de Fritsch et Théry, lors de la dernière session des assises du Pas-de-Calais.

Il n'y eut aucun incident. Le service d'ordre était conduit par M. Mulot, commissaire central à Roubaix, assisté de M. le capitaine Le Tallec, commandant les brigades de gendarmerie de Roubaix, et de M. Moulin, chef des services de la sûreté à Roubaix. Plusieurs pelotons de gardes mobiles étaient arrivés à Roubaix afin d'intervenir en cas de besoin.

APRÈS LA CONFÉRENCE DE LA SOLIDARITÉ FRANÇAISE A ARRAS

Nous avons dit qu'au cours des opérations de dispersement des rassemblements à Arras, lors de la conférence interdite de M. Jean Renaud, secrétaire général de la Solidarité Française, quelques personnes avaient été conduites au poste de police pour vérification d'identité.

Parmi elles, citons le nommé Louis Kervellec, 34 ans, originaire de Roscoff (Finistère), demeurant rue de la République à Saint-Laurent-Blangy, arrêté pour outrages à garde et rebellion, et Paul Meriot, sergent-chef au 3e Génie, demeurant rue des Agaches, qui fut amené au poste, ayant eu une attitude incorrecte à l'égard d'un policier.

Après interrogatoire, M. Marteaux, commissaire de police, a dressé contre lui procès-verbal pour outrages, tapage injurieux et ivresse.

L'autorité militaire a été avisée de ces faits et une mesure disciplinaire a été prise contre ce militaire.

Nous devons dire que grâce à l'organisation du service d'ordre dirigé par M. Marteaux, commissaire de police, assisté de M. le commandant Courtelin, et de M. Rossé, commissaire spécial, avec l'appoint de plusieurs pelotons de gardes mobiles, aucun incident marquant n'a pu être retenu autre que les opérations de dispersement des attroupements. Il n'y eut aucun blessé ni aucune friction, même bénigne.

Un meeting contre la guerre organisé par l'A.R.A.C. interdit à Arras

L'Association Républicaine des Anciens Combattants, avait annoncé un meeting public et contradictoire pour ce soir, samedi, à 20 h. 30, salle des Beaux-Arts, à Arras, au cours duquel MM. Delmarre, secrétaire de la Fédération ; Jacquet, du Comité Central, se feraient entendre.

Un tract émanant du Comité de lutte contre la guerre et le fascisme, fut distribué, conviant les antifascistes à assister en nombre à cette réunion.

M. Destas, premier adjoint, remplaçant M. Delansorne, maire, en congé, vient de prendre un arrêté interdisant cette manifestation, susceptible de troubler l'ordre public, étant donné qua des groupements de droite manifestaient l'intention de protester contre l'interdiction de la conférence Jean Renaud.

Dans ces conditions, un important service d'ordre a été prévu pour empêcher les attroupements et cortèges.

LA RÉUNION PRIVÉE ORGANISÉE A HÉNIN-LIÉTARD PAR LE PARTI SOCIALISTE ET LA C. G. T. EST ÉGALEMENT INTERDITE

La Préfecture du Pas-de-Calais nous communique :

« L'arrêté préfectoral du 27 juin 1934 interdisant les réunions publiques sur le territoire de la commune d'Hénin-Liétard, s'applique à la réunion projetée par le parti S.F.I.O. et la C.G.T., Salle des Fêtes, rue Voltaire, le 1er juillet. Le préfet l'a, du reste fait connaître aux organisateurs au cours de l'audience qu'il leur a accordée aujourd'hui.

Un avis aux secrétaires des sections syndicales minières

En raison de l'interdiction de la réunion privée, organisée par le Parti Socialiste et la C.G.T. à Hénin-Liétard, le Comité d'organisation nous prie de publier l'avis suivant :

« Dès qu'il eut pris connaissance de la décision du comité d'organisation de la manifestation d'Hénin-Liétard, de transformer cette manifestation en conférence d'information privée, le préfet du Pas-de-Calais avisa le Comité que son arrêté visait également la réunion prévue.

» Une délégation se rendit immédiatement à la Préfecture pour obtenir que le Préfet revienne sur sa décision.

» Malgré l'insistance des délégués, le Préfet déclara que sa résolution était irrévocable.

» Nous sommes décidés, affirma-t-il, à interdire toutes les réunions et manifestations de tous les groupements, quels qu'ils soient ; on ne comprendrait pas qu'une exception soit faite en votre faveur. Cela serait d'ailleurs injuste et incompatible avec mes devoirs.

» La délégation ouvrière protesta véhémentement contre cet acte d'autorité. Le Préfet resta inébranlable.

» En conséquence, et pour éviter des regrettables incidents, la réunion prévue pour dimanche, annoncée dans la presse, n'aura pas lieu ».

LE CONGRÈS NATIONAL DE L'ARTISANAT A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Les Fédérations ci-dessus nommées demandent instamment aux pouvoirs constitués de bien vouloir prendre en considération les vœux ci-dessous approuvés par la totalité des syndicats de France, et émettent les vœux : 1° Ne jouissant d'aucun privilège fiscal (étant artisan légal) comme le totalité des artisans d'autres corporations. Que l'abattement à la base de la cédule des bénéfices commerciaux soit accordé à ces artisans commerçants au même titre que les artisans bénéficiant des avantages de la loi du 30 juin 1923 ;

2° Qu'en cas de désaccord entre les assujettis et l'administration fiscale, le conflit soit défini à une commission consultative dans laquelle entrerait de droit un membre de la corporation (en l'occurrence un des membres de la Chambre des Métiers ;

3° Que les salaires effectivement versés par un artisan commerçant à sa femme ou à ses enfants travaillant avec lui, soient admis dans les frais généraux de l'exploitation ;

4° Que dans tous les cas où le locataire artisan-commerçant n'aurait pas obtenu le renouvellement de son bail, il ait droit au versement d'une indemnité d'éviction quel que soit le propriétaire de l'immeuble (état, ville, commune, armée, administration quelconque, particulier) ;

5° Que le Sénat vote le plus rapidement possible la proposition de loi votée par la Chambre des Députés (projet Messimi, rapporteur au Sénat M. Caillier, sur l'interdiction des Magasins dits « A Prix Uniques » ;

6° Que les Coopératives de consommation, offices de vivres, économets d'usine, groupements de consommateurs, coopératives de banques, d'administration, soient assujettis sans aucune exception à toutes les charges fiscales que doit acquitter le commerce de détail ;

7° Que les élus du suffrage universel décident de supprimer les octrois dans toute la France en laissant aux localités le maximum de liberté pour appliquer les taxes de remplacement sans toutefois que lesdites taxes ne dépassent jamais, en aucune façon le produit de l'octroi éventuellement supprimé. Que la suppression des octrois ne soit pas un prétexte au relâchement de l'inspection sanitaire des viandes, mais que bien au contraire cette inspection soit renforcée ;

8° Qu'il soit formellement interdit à quiconque d'abattre un animal ailleurs que dans un abattoir communal ou dans une tuerie dûment autorisée, afin que l'inspection vétérinaire puisse être rigoureusement exercée. Dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé publique le service d'inspection vétérinaire sanitaire devra être uniquement exercé, sur tout le territoire français, par des vétérinaires spécialement désignés à cet effet ;

9° Que les cultivateurs abattant des porcs, veaux, moutons, etc..., ne puissent ni vendre ni céder à qui que ce soit tout ou partie de la viande abattue sans avoir préalablement acquitté la taxe de l'abattage. Qu'ils soient imposés d'office à la contribution des patentes, aux bénéfices commerciaux, à la vérification des poids et mesures et à toutes les taxes ou obligations imposées aux bouchers et charcutiers. Que tout cultivateur désirant tuer son bétail et en vendre la viande soit tenu de prouver qu'il y a mévente, cette preuve devra être effectuée par l'affichage à la mairie huit jours avant, d'un avis aux bouchers qu'il met en vente, bœufs, vaches, taureaux, etc... au cours normal moyen de la région ;

10° Que le Parlement repousse l'augmentation de la taxe à l'abatage proposée par la commission de l'Elevage pour permettre la vente directe sur une vaste échell de ela production à la consommation ;

11° Que le taux